

Le 3 juillet 2025

Ecole St Adrien : préparation de la rentrée 2025

Madame, Monsieur, chers parents,

Notre année scolaire touche à son terme et les vacances s'annoncent... De notre côté nous souhaitons d'ores et déjà vous communiquer un certain nombre d'informations relatives à la rentrée 2025.

Prenez le temps de lire attentivement cette circulaire : elle annonce une série d'informations importantes pour la rentrée 2025 tant au niveau de la prérentrée qu'au niveau de l'organisation d'année.



A savoir aussi, toutes les informations liées à la rentrée (fournitures, ARBS...) sont mises en ligne sur [le site l'établissement \(page dédiée\)](#).

Vers la rentrée 2025

Avant la rentrée des classes :

✖ **Livres ARBS:** Pour les manuels scolaires, l'école St Adrien passe par l'A.R.B.S., structure associative qui met en place un service clé en main de vente et de rachat de collections complètes. Pour cela, vous devez vous inscrire sur le site www.arbs.com avant le 15 août 2024 pour une **distribution des manuels le vendredi 29 août de 9h à 11h30.**

✖ **Fournitures scolaires :** Chaque niveau de classe édite une liste de matériel à fournir pour la rentrée scolaire ; ces listes sont notamment consultables depuis [le site internet de St Adrien](#). Toutefois, afin de vous éviter le stress des courses de rentrée, l'APEL vous propose de commander vos fournitures scolaires sur internet, à un tarif préférentiel. La circulaire «fournitures scolaires 2025-2026 » donne toutes les précisions nécessaires. Attention : les parents intéressés par cette proposition de l'APEL doivent passer leur commande avant le 31 juillet. Pour les parents qui ne souhaitent pas recourir à ce service, il est possible d'accéder aux listes de fourniture sur le site de St Adrien.

Accueil des familles :

✖ **Vendredi 29 août de 10h à 11h30 :** accueil des familles de l'école. **Ce matin-là, tous les élèves pourront, s'ils en ont le souhait et la possibilité, passer à l'école accompagnés par un adulte.** L'idée de ce temps est très simple : il s'agit de donner la possibilité aux élèves de faire connaissance avec leur(s) enseignant(e)s, de découvrir la classe où ils seront scolarisés, de poser les dernières questions avant la rentrée... Pour les parents, ce sera l'occasion de faire connaissance avec l'enseignant(e) et de recevoir le livret d'année¹.

¹ Pour les parents non présents le 30.08, le livret sera remis à l'ainé le jour de la rentrée.

Ce matin-là, les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.

✖ La rentrée des classes :

La rentrée des élèves est fixée au lundi 1^{er} septembre 2025.

- Ce jour-là, l'école sera ouverte à partir de 8h. Il n'y a donc pas de garderie du matin².
- Pour les élèves, tous les accès (rue J.B. de La Salle, Carrière Delporte, avenue du Bois) sont ouverts dès 8h. En revanche, ce jour-là, **pour les parents qui accompagnent, seul l'accès par la rue Jean-Baptiste de La Salle est possible.**
- Pour rappel, les listes des classes, du CE1 au CM2, seront affichées sur les fenêtres du bâtiment à gauche dans la cour.
- L'enfant attendra ensuite devant son rang (cf. noms des classes peints sur le sol)
L'enseignante l'accueillera dès **8h15** pour monter en classe à 8h25.

Pour le niveau CE1 :

[Afin de faciliter la rentrée des CE1 dans leur nouvelle école, les élèves de ce niveau seront accueillis à 8h30 pour une entrée en classe à 8h45](#)

Attention : rentrée décalée pour les CE1.

✖ Cadre général pour l'année scolaire : les horaires de l'école

Voici les horaires de l'école :

7h30-8h : Garderie

8h-8h25 : Accueil sur la cour

8h25-11h30 : Cours

A partir de 11h30 : pause méridienne

13h20-13h30 : Accueil sur la cour

13h30-16h30 : cours

16h30-16h40 : sortie des élèves (hors étude)

16h40-17h30 : étude

17h30-18h25 précises : garderie

Quelques dates à retenir

Les réunions de parents (dans la salle Agora) :

- Les CE1 : le lundi 15 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]
- Les CE2 : le mardi 30 septembre de **18h00** à 19h30 [ouverture des portes : 17h50 – démarrage 18h]
Attention : en raison de l'AG de l'APEL qui se déroule à cette date, la réunion du niveau CE2 est avancée à 18h.
- Les CM1 : le mardi 16 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]
- Les CM2 : le lundi 8 septembre de 18h30 à 20h [ouverture des portes : 18h20 – démarrage 18h30]

Les photos de classes et individuelles :

Vendredi 5 septembre 2025

Célébrations de rentrée :

Mardi 30 septembre après-midi [horaires à préciser]

² L'étude et la garderie du soir seront en fonctionnement dès le jour de la rentrée

Calendrier 2025-2026 :

Le calendrier 2025-2026 de l'école St Adrien sera calé sur celui de l'Education Nationale avec notamment

- la rentrée des classes le lundi 1^{er} septembre 2025
- le pont de l'Ascension avec la journée du vendredi 15 mai qui est vaquée
- la fin de l'année scolaire le vendredi 3 juillet après la classe

A noter également : **le vendredi 19 décembre**, l'ensemble scolaire vivra la journée des communautés éducatives. Ce jour-là, pas de cours pour les élèves (école, collège et lycée)

Démarches à effectuer avant le 20 août

Pour que nous puissions préparer au mieux la rentrée de septembre, **nous vous demandons de bien vouloir renseigner un formulaire en ligne (*jotform*) avant le 20.08.2025; à raison d'un formulaire par enfant.**

Ce formulaire porte sur trois aspects :

❶ La restauration (choix entre menu standard et menu de substitution) :

Même si votre enfant n'est pas inscrit à la cantine, nous vous demandons de bien vouloir compléter ce formulaire. Cela nous permettra de gérer un éventuel repas occasionnel. Pour les parents séparés, nous les invitons à se concerter préalablement et à ne remplir qu'un seul formulaire.

❷ Les autorisations de sortie, l'étude et la garderie : cf. paragraphe « autorisations de sortie »

❸ Les communications avec l'APEL : fait d'autoriser ou non l'établissement à communiquer votre adresse mail à l'association des parents d'élèves

Pour accéder au formulaire en ligne :

[Cliquez ici pour accéder au formulaire](#)

Ce formulaire sera à compléter en ligne avant le 20 août. Pensez également à l'imprimer, le signer et nous remettre une copie lors de la rentrée des classes.

Attention : c'est ce formulaire qui définit les conditions de sortie des élèves. Il est donc impératif que nous ayons toutes les informations avant le 20 août.

A savoir aussi : si, après la rentrée, vous souhaitez apporter un changement (ex. changement du lieu de sortie), cela sera possible entre le 1^{er} et le 15 septembre. Pour cela il vous suffira d'envoyer un mail au secrétariat de l'école (ecole@saintadrien.com)

Autorisations de sortie

Pour les sorties, le formulaire en ligne précise 3 cas de figure :

- L'enfant peut sortir seul (étiquette verte accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte (étiquette jaune accolée sur la carte)
- L'enfant peut sortir sous la présence d'un adulte nommé et identifié (étiquette rouge accolée sur la carte)

Pour éclairer votre choix, voici une explication complémentaire :

Pour les élèves qui ne sont pas autorisés à quitter seuls l'établissement, deux cas de figure se présentent :

	❶ L'élève doit attendre la présence d'un adulte qu'il connaît	❷ L'élève doit attendre la présence d'un adulte préalablement identifié.
Exemple	Enfant repris en voiture au dépôt minute situé Carrière Delporte.	Enfant que seuls les parents et la nourrice peuvent reprendre.
Accès concernés	Tous les accès sont possibles : rue Jean-Baptiste de La Salle, carrière Delporte, avenue du bois.	Seule la sortie par la rue Jean-Baptiste de Salle est alors possible.
Procédure	Compléter et signer le formulaire. Vérifier en début d'année la carte de sortie.	Compléter et signer le formulaire en précisant le nom des personnes autorisées à reprendre votre enfant. Vérifier en début d'année la carte de sortie. En cours d'année : nous informer en cas de changement portant sur les personnes autorisées à reprendre votre enfant.

Informations diverses :

Le secrétariat de l'école sera fermé du 11 juillet (soir) au 20 août (matin).

Durant l'année scolaire, de nombreuses circulaires vous parviendront **via ECOLE DIRECTE**.
Merci de consulter très régulièrement votre compte.

Un identifiant et un mot de passe seront transmis aux nouvelles familles autour du 21 août.

Rappel : tous les documents de rentrée sont également disponibles en ligne :
www.saintadrien-lasalle.fr

Merci de votre confiance.

Nous vous souhaitons de très belles vacances.

François BOEKTAELS, chef d'établissement et l'équipe pédagogique.